

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 1^{er} août 2025 à 10h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2025
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes
 - 5.2 Dépôt des engagements financiers
- 6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Autorisation de paiement des frais d'hébergement du consultant de la FQM
 - 6.2 Modification de la résolution 2025-06-118 concernant la rémunération du personnel électoral municipal
 - 6.3 Adoption du règlement 2025-009 interdisant le colportage
 - 6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2025-010 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 500 000 \$
 - 6.5 Autorisation de prêt d'un local pour la Croix-Rouge Canadienne
 - 6.6 Appui au dépôt d'une demande d'aide financière au fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé pour panneaux lumineux Tout voir – Tout savoir
 - 6.7 Appui à la demande présentée par la Coop de Solidarité Le Voisinage dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 Signature innovation
 - 6.8 Autorisation à la direction générale pour l'affichage et l'embauche d'un appareteur – patinoire et gymnase
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Entente Régionale d'Entraide Mutuelle relative à la protection contre les incendies – autorisation signature

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi contrat – GÉNICITÉ INC. – réfection de la rue J.-C. Grenier

8.2 Octroi contrat – Déneigement et entretien des chemins d'hiver circuit du Domaine Ouellet

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Octroi contrat – recherche de fuites par écoute systématique dans le cadre de la SQEEP

10.2 Octroi contrat – services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

10.3 Nomination d'un membre du conseil au comité de Gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

10.4 Octroi contrat d'expertise structurale pour la toiture de l'Hôtel de ville

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonjour à tous,

Bienvenue à la séance du conseil municipal du mois d'août.

Dans un souci d'amélioration de la diffusion des informations et des délibérations, un système de microphones individuels a été déployé au sein de la salle du conseil municipal. Cette installation a pour but de permettre aux citoyens d'assister aux séances dans des conditions optimales d'écoute.

Nous vous souhaitons une bonne et belle rencontre

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-08-154

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

6.9 Embauche d'un concierge

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

RÉSOLUTION 2025-08-155

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du mois de juillet 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

15769	ADN COMMUNICATION	ALERTES MUNICIPALES JUIN 2025	104.56 \$
15770	ALARME MAURICIENNES	SERVICE DE CENTRALE D'ALARME	248.35 \$
15771	ALIMENTATION R. AUDET	ACHAT POUR 5 À 7	449.74 \$
15772	LES ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER	PONCEAU RUE MARIE-JOSEE	442.65 \$
15773	CANUPEASE INC.	ACHAT ABRIS POLYESTER BLANC	19 620.48 \$
15775	COOP. NATIONALE DE L'INFORMATION IND.	AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES	1 322.22 \$
15776	CENTRE DU PONCEAU COURVAL	ACHAT PONCEAU POUR AVENUE PRINCIPALE	1 238.28 \$
15777	SYNDICAT REG. DES EMBL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATIONS SYNDICALES	902.49 \$
15778	DEVELOPPEMENT SAINT-ELIE-DE-CAXTON	SUBVENTION PETITE FETE	2 700.00 \$
15779	ENTRETIENS LANGLOIS	LOCATION MINI-PELLE AQUEDUC DOMAINE OUELLET	603.62 \$
15780	ENGLOBE CORP.	CONTRÔLE QUALITATIF PONCEAUX ROUTE DES LACS/MARIE-JOSEE	4 521.11 \$
15781	ENSEIGNES F.X. BOISVERT	LETTAGE CAMION SILVERADO	316.18 \$

15782	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	319.35 \$
15783	FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCES BÂTIMENTS ET VÉHICULES, RESPONSABILITÉ	69 403.57 \$
15784	FREDERIC MANSEAU	ACHAT REFRIGÉRATEUR GARAGE DE LA CULTURE	510.68 \$
15786	GENICITE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	33 358.56 \$
15787	GROUPE CLR	REPARTITION SUR CELLULAIRE SERVICE INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS	801.91 \$
15788	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES	11 034.62 \$
15789	INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	ACHAT LOGICIEL ÉLECTORAL SYGEM ET ACTIVATION	7 349.82 \$
15790	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ACHAT MICROS, REMPLACEMENT ROUTEUR BIBLIOTHÈQUE, CAMÉRAS DE SÉCURITÉ POUR BÂTIMENTS	4 844.55 \$
15791	KERSIA CANADA LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGES	353.05 \$
15792	MARCOUILLER JEAN-FRANÇOIS	ADHÉSION ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC, ACHAT LUMIERES GARAGE MUNICIPAL	310.36 \$
15794	MATERIAUX LAVERGNE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	544.90 \$
15795	MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	259.68 \$
15796	ME ÉTIENNE TOURIGNY	FRAIS NOTARIÉS ACHAT RUE MARIE-JOSEE	247.20 \$
15797	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES	9 220.55 \$
15798	PLURITEC LTEE	RAPPORT EXPERTISE CASERNE	2 466.21 \$
15799	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	191.87 \$
15800	MODULES DE JEUX PROFUN INC.	ACHAT MODULES DE JEUX	24 575.91 \$
15801	REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	PENALITÉ POUR DÉCLARATION ANNUELLE ASSO. DES LOISIRS	19.50 \$
15802	SERVICES KKK	LOCATION PELLE	2 092.55 \$
15803	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION POUR DOS D'ÂNE	142.71 \$
15804	SONIC ENERGIES INC.	ACHAT ESSENCE SANS PLOMB, DIESEL	2 303.57 \$

RÉSOLUTION 2025-08-156

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2025 au montant de 202 820.80 \$ et déjà payés au montant de 121 123.82 \$, et les salaires nets du mois de juin 2025 au montant de 45 475.89 \$, totalisant la somme de 369 420.51 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

5.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois de juillet 2025.

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT DU CONSULTANT DE LA FQM

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT DU CONSULTANT DE LA FQM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a retenu les services d'un consultant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre d'un mandat de soutien-conseil;

ATTENDU QUE la présence du consultant engendre des frais d'hébergement nécessaires à la réalisation de son mandat;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget annuel de la Municipalité;

RÉSOLUTION 2025-08-157

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le paiement des frais d'hébergement du consultant de la FQM, sur réception de la facture, dans le cadre de son mandat auprès de la Municipalité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 454.

Adoptée

6.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-06-118 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-06-118 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL

ATTENDU que le directeur général des élections a informé les municipalités d'une mise à jour des taux de rémunération applicables au personnel électoral le 11 juin dernier;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier la résolution 2025-06-118 Rémunération du personnel électoral municipal qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 2 juin dernier;

RÉSOLUTION 2025-08-158

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPORTER des modifications à la résolution 2025-06-118 en ce qui concerne la rémunération de certains postes :

Poste	Taux précédent	Nouveau taux
Scrutateur	19,69 \$	20,13 \$
Secrétaire de bureau de vote	18,90 \$	19,32 \$
Primo et autres	19,69 \$	20,13 \$
Réviseur - commission de révision	22,05 \$	22,54 \$
Secrétaire - commission de révision	22,05 \$	22,54 \$
Agent réviseur - commission de révision	18,90 \$	19,32 \$

Adoptée

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-009 INTERDISANT LE COLPORTAGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-009 INTERDISANT LE COLPORTAGE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite préserver la quiétude, la sécurité et le respect de la vie privée des citoyens sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'interdire cette pratique, tout en permettant certaines formes de sollicitation dans un cadre communautaire ou scolaire clairement défini;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à encadrer de manière stricte ces exceptions afin d'assurer un équilibre entre les besoins des organismes et la tranquillité publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro RM-03 actuellement en vigueur sur le colportage doit être remplacé afin de refléter la nouvelle orientation du conseil municipal en la matière;

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – DÉFINITION

Aux fins du présent règlement, le terme « **colportage** » désigne toute activité de sollicitation, de vente, de promotion de services ou de demande de dons effectuée en personne, à domicile, dans la rue ou à partir d'un point fixe, en dehors d'un lieu d'affaires établi.

ARTICLE 3 – INTERDICTION

Nul ne peut colporter sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4 – EXCEPTIONS

4.1 Nonobstant l'article 3, les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité peuvent colporter, à condition que le produit de leur vente soit entièrement destiné au financement d'activités de leur organisation.

4.2 Cette exemption s'applique également aux étudiants résidant sur le territoire de la municipalité, dont le produit de la vente est utilisé à des fins de financement scolaire ou parascolaire. Les personnes concernées doivent pouvoir présenter sur demande une preuve de résidence et une lettre d'appui de leur école ou organisme.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Le conseil municipal autorise ses officiers, fonctionnaires et les agents de la paix, notamment la Sûreté du Québec, à assurer l'application du présent règlement et à émettre tout constat d'infraction.

ARTICLE 6 – INFRACTIONS ET AMENDES

6.1 Toute personne physique qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une **amende de trois cents dollars (300 \$)**, plus les frais.

6.2 En cas de **récidive**, l'amende minimale est de **six cents dollars (600 \$)** et l'amende maximale de **mille deux cents dollars (1200 \$)**.

6.3 Dans le cas d'une **personne morale**, les amendes prévues aux articles 6.1 et 6.2 sont **doublées**.

6.4 Est réputée récidiviste toute personne trouvée coupable d'une infraction au présent règlement dans un délai de **deux (2) ans** suivant une première condamnation.

ARTICLE 7 – ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur relatif au colportage, notamment le règlement RM-03 original.

ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 7 juillet 2025
Dépôt du projet de règlement : 7 juillet 2025
Adoption du règlement : 1^{er} août 2025
Avis de promulgation : 4 août 2025
Entrée en vigueur : 1^{er} août 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-009 INTERDISANT LE COLPORTAGE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 7 juillet 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion a été donné;

RÉSOLUTION 2025-08-159

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2025-009 intitulé « Règlement 2025-009 interdisant le colportage ».

Adoptée

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2025-010 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME LUCIE HAMELIN DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-010 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 500 000 \$ (parapluie) ».

Le projet de règlement 2025-010 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

6.5 AUTORISATION DE PRÊT D'UN LOCAL POUR LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

AUTORISATION DE PRÊT D'UN LOCAL POUR LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Carré, citoyenne de Saint-Élie-de-Caxton et bénévole de longue date à la Croix-Rouge Canadienne, visant à obtenir un local d'entreposage pour le matériel utilisé lors d'interventions en cas de sinistres mineurs sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir l'engagement bénévole et les interventions de première ligne en situation d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un local est disponible au Garage de la culture et répond aux besoins d'entreposage;

CONSIDÉRANT que cette occupation se ferait à titre gratuit et sans responsabilité pour la Municipalité ;

RÉSOLUTION 2025-08-160

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER madame Mélanie Carré, bénévole à la Croix-Rouge Canadienne, à utiliser, à titre gratuit, un espace de rangement au Garage de la culture pour l'entreposage de matériel d'intervention en cas de sinistre sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

QUE la durée et les conditions d'utilisation de ce local fassent l'objet d'une entente écrite de non-responsabilité entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et madame Mélanie Carré;

D'AUTORISER la mairesse, madame Charline Plante, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gêrôme, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de non-responsabilité pour le prêt du local.

Adoptée

6.6 APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR PANNEAUX LUMINEUX TOUT VOIR – TOUT SAVOIR

APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite améliorer la diffusion de l'information municipale, communautaire et touristique auprès des citoyens et des visiteurs;

CONSIDÉRANT que le projet intitulé « Tout voir – Tout savoir » prévoit l'acquisition et l'installation d'un panneau lumineux électronique afin de bonifier la communication sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé offre un soutien financier par l'entremise de son Fonds de vitalisation pour ce type d'initiative;

RÉSOLUTION 2025-08-161

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé pour la réalisation du projet « Tout voir – Tout savoir », lequel inclut l'installation d'un panneau lumineux.

Adoptée

6.7 APPUI À LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA COOP DE SOLIDARITÉ LE VOISINAGE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 SIGNATURE INNOVATION

APPUI À LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA COOP DE SOLIDARITÉ LE VOISINAGE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT que la Coop de solidarité Le Voisinage a déposé une demande dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 3 Signature Innovation pour le développement du Centre de la Montagne du Loup et le prolongement du réseau de sentiers plein air;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera de façon significative à la dynamisation de la municipalité en favorisant le plein air, l'écotourisme, et le développement durable;

CONSIDÉRANT que le projet bénéficie du soutien d'organismes reconnus tels que Vélo Québec, Rando Québec et lespagesvertes.ca;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager les initiatives innovantes ayant un impact structurant pour la communauté;

RÉSOLUTION 2025-08-162

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton appuie officiellement la Coop de solidarité Le Voisinage dans sa démarche de financement auprès du FRR volet 3 – Signature Innovation;

Adoptée

6.8 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L’AFFICHAGE ET L’EMBAUCHE D’UN APPARITEUR – PATINOIRE ET GYMNASÉ

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L’AFFICHAGE ET L’EMBAUCHE D’UN APPARITEUR – PATINOIRE ET GYMNASÉ

ATTENDU que la municipalité souhaite assurer une surveillance adéquate à la patinoire et au gymnase;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher un appaiteur pour assurer cette surveillance;

RÉSOLUTION 2025-08-163

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'affichage du poste d'appaiteur pour la surveillance à la patinoire et au gymnase;

QUE la direction générale soit également autorisée à procéder à l'embauche d'un appariteur;

Adoptée

6.9 EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

ATTENDU l'appel de candidatures lancé par la Municipalité pour le poste de concierge;

ATTENDU les trois candidatures reçues et analysées;

RÉSOLUTION 2025-08-164

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'EMBAUCHER madame Peggy Samson au poste de concierge. Elle sera responsable de l'entretien de l'Hôtel de Ville, du Centre Communautaire, du Garage de la culture et de la bibliothèque, ainsi que de l'exécution de menus travaux au besoin. Elle entrera en poste dans la semaine du 18 août 2025.

Les conditions de travail associées à ce poste sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION SIGNATURE

ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les dispositions de l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la loi autorise la conclusion d'une entente de service d'entraide entre les parties en vertu des articles 569 du Code municipal et 468 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE cette entente prévoit l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Maskinongé, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention tel que prévu dans les plans de mise en œuvre découlant du schéma de couverture de risques incendie;

RÉSOLUTION 2025-08-165

Sur proposition de madame Émilie Maloney, appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies, datée du 30 juillet 2025, en remplacement de l'entente

régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies déposée le 9 décembre 2011 et de son avenant déposé le 24 février 2014.

- que la mairesse et la direction générale soient autorisées à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI CONTRAT – GÉNICITÉ INC. – RÉFECTION DE LA RUE J.-C. GRENIER

OCTROI CONTRAT – GÉNICITÉ INC. – RÉFECTION DE LA RUE J.C. GRENIER

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite procéder à la réfection de la rue J.C. Grenier ;

ATTENDU que la firme GéniCité inc. a déposé une offre de services professionnels en date du 10 juillet 2025, pour la réalisation des plans, devis, estimation et gestion de l'appel d'offres pour ledit projet, pour un montant total de 13 200 \$, taxes en sus ;

ATTENDU que l'acceptation de cette offre est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) des règlements d'emprunt afférents et à l'obtention du consentement des citoyens selon les procédures prévues par la Loi ;

RÉSOLUTION 2025-08-166

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels déposée par GéniCité inc. le 10 juillet 2025, pour un montant total de 13 200 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres pour la réfection de la rue J.C. Grenier ;

QUE cette dépense soit payée à même le fonds des carrières et sablières;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, dans le respect des conditions énoncées ci-dessus.

Adoptée

8.2 OCTROI CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER CIRCUIT DU DOMAINE OUELLET

OCTROI CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (CIRCUIT DOMAINE OUELLET)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel d'offres public, publié via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO), pour octroyer le contrat de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver pour le circuit du Domaine Ouellet;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE cette soumission, déposée par Les Entretiens Langlois Inc., est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

RÉSOLUTION 2025-08-167

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver pour le circuit du Domaine Ouellet soit octroyé à Les Entretiens Langlois Inc. pour les saisons hivernales des années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant total de 279 377,18 \$ incluant les taxes.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 OCTROI CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE DANS LE CADRE DE LA SQEEP

OCTROI CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE DANS LE CADRE DE LA SQEEP

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) exige que la municipalité réalise un contrôle actif des fuites sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE la firme Nordikeau a soumis une offre de services professionnels datée du 18 juillet afin de réaliser une recherche de fuites de type 3 (RDF) par écoute systématique sur une longueur de 5,96 km de conduites;

ATTENDU QUE le coût total de l'offre est de 2 250,00 \$ pour la recherche de fuites, plus 300,00 \$ pour le rapport de synthèse, pour un total de 2 550,00 \$ avant taxes, excluant tout coût additionnel éventuel relié à l'utilisation d'un corrélateur acoustique ou à des dépenses supplémentaires;

ATTENDU QUE les frais seront répartis entre les trois réseaux d'aqueducs selon les proportions suivantes :

- 40 % – Réseau station principale (poste budgétaire 02 41300 419)
- 40 % – Réseau station Ouellet (poste budgétaire 02 41331 0419)
- 20 % – Réseau station Samson/Marchand (poste budgétaire 02 41321 419);

RÉSOLUTION 2025-08-168

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services soumise par Nordikeau pour la recherche de fuites dans le cadre de la SQEEP, pour un montant de 2 550,00 \$ avant taxes, avec possibilité de frais additionnels soumis à approbation;

QUE les coûts soient répartis comme suit : 40 % au réseau principale, 40 % à la réseau Ouellet, et 20 % au réseau Samson/Marchand et de prendre les deniers manquants du poste budgétaire 02 13000 141;

QUE madame Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

Adoptée

10.2 OCTROI CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

OCTROI CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-Eau)

ATTENDU que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) prévoit une bonification pouvant atteindre 10 % de la contribution gouvernementale pour les municipalités ayant adopté un PGA-Eau;

ATTENDU que la firme Tetra Tech, professionnels en ingénierie, a soumis une offre pour la réalisation d'un PGA-Eau de base incluant la démarche de gestion des actifs municipaux en eau;

RÉSOLUTION 2025-08-169

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'OCTROYER à la firme Tetra Tech le contrat pour la réalisation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) de base, incluant la démarche de gestion des actifs municipaux en eau;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 21 400,00 \$ plus taxes, en fonction de l'avancement du projet, tel que mentionné dans l'offre;

DE RECONNAÎTRE que cette démarche permettra à la municipalité de bénéficier des bonifications prévues au programme de la TECQ 2024-2028;

QUE les dépenses liées à ce mandat soient réparties comme suit : 40 % au poste budgétaire **02-412-00** (station principale), 40 % au poste **02-412-20** (station Ouellet), et 20 % au poste **02-412-20** (station Samson/Marchand) ;
Et payable par la TECQ 2024-2028 et de prendre les deniers manquants au poste 02 13000141.

Adoptée

10.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a octroyé un contrat à la firme d'ingénierie Tétra Tech pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) ;

ATTENDU QUE cette firme recommande la mise en place d'un comité de gestion des actifs, conformément à la démarche préétablie ;

ATTENDU QUE ce comité doit inclure minimalement la direction générale, le responsable des travaux publics et un élu ;

RÉSOLUTION 2025-08-170

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton constitue un comité de gestion des actifs en eau (PGA-Eau), et que Monsieur Francis Dupuis, conseiller municipal soit nommé comme membre de ce comité.

Adoptée

10.4 OCTROI CONTRAT D'EXPERTISE STRUCTURALE POUR LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

OCTROI CONTRAT D'EXPERTISE STRUCTURALE POUR LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des infiltrations d'eau ont été constatées à l'hôtel de ville, entraînant une inspection par l'assureur, lequel a relevé des signes de moisissure ainsi qu'une faiblesse structurale au niveau de certaines fermes de toit ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à une expertise complète de la structure de la toiture afin d'évaluer l'ampleur des dommages et de produire les plans et devis nécessaires à la réalisation de réparations, le cas échéant ;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée concerne la réalisation du relevé des fermes de toit, les calculs requis pour les réparations ainsi que la production des plans et devis de structure ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés selon les normes en vigueur et dans le respect des processus de qualité de la firme ;

ATTENDU QUE les services professionnels seront rémunérés sur une base horaire, pour un budget estimé à deux mille huit cents dollars (2 800,00 \$) ;

RÉSOLUTION 2025-08-171

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'expertise structurale de la toiture de l'hôtel de ville, tel que décrit ci-dessus ;

QUE les dépenses liées à ce mandat soient imputées au poste budgétaire 02 701 20 522 jusqu'à concurrence des sommes disponibles, et que le solde soit prélevé au poste budgétaire 02 130 00 141 ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

Charline Plante

Félicitations – Jeux du Québec

La municipalité tient à souligner et à féliciter Charles Denis pour sa médaille d'or à l'épreuve de cross-country aux Jeux du Québec. Ce jeune athlète caxtonien excelle depuis plusieurs années dans cette discipline. Bravo pour ta performance !

Nouvelle réglementation – Colportage

Le colportage est maintenant complètement interdit sur le territoire de la municipalité. Les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité peuvent colporter, à condition que le produit de leur vente soit entièrement destiné au financement d'activités de leur organisation. Cette exemption s'applique également aux étudiants résidant sur le territoire de la municipalité, dont le produit de la vente est utilisé à des fins de financement scolaire ou parascolaire.

Lucie Hamelin

Événements à ne pas manquer

- La Galerie d'arts est ouverte du mercredi au dimanche de 8 h 00 à 16 h 00 au Garage de la Culture. Profitez de votre visite pour marcher dans le magnifique sentier botanique
- Exposition église de St-Élie - Sculpture biographique du Bon Père Frédéric
- Jeudis 5 à 7 au Garage de la Culture
- Découverte et promenade dans le Parc de l'imaginaire
- Petite Fête en septembre – Programmation à venir par Développement St-Élie
- Fête des récoltes le 13 septembre – Coop La Charrette
- Festival Mauricie Arts Vivants en septembre – Programmation et informations sur leur Facebook

Collecte Héma-Québec

La collecte de sang d'Héma-Québec aura lieu au centre communautaire le mercredi 27 août de 14 h 30 à 20 h 00. Cette clinique est sur rendez-vous. Vous devez vous inscrire sur le site web de l'organisme.

Émilie Maloney

Félicitations – Noël dans l'Caxton

Bravo à l'organisation et aux nombreux bénévoles qui ont travaillé au Festival Noël dans l'Caxton. Encore cette année, vous avez fait rayonner notre municipalité par votre programmation et vos décorations.

Francis Dupuis

Déneigement hiver 2025-2026

Ensemble de la municipalité : Le contrat sera octroyé lors d'une séance extraordinaire au cours du mois d'août. La conformité des soumissionnaires est encore en cours d'analyse.

Rues Lac Souris : Une entente pour le déneigement est en cours de réalisation avec la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Émilie Maloney propose de lever l'assemblée à 11h00.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.